

MAIRIE

3 rue du Commerce  
25660 MORRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.81.81.25.27

du 24 FEVRIER 2017 à 20H.00

### NOUVEAU DISPOSITIF ORDICLASSE – CONVENTION

Par 2 abstentions et 12 voix pour, la nouvelle convention 2017 est votée en tenant en compte de différents points dont les évolutions technologiques, la mutualisation du département TIC, l'extension du périmètre géographique. Il est à noter que la CAGB prend désormais en charge le remplacement des serveurs qui étaient jusqu'à ce jour achetés par les communes, le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention Ordiclasse et tout document y afférent

### CREDITS SCOLAIRES 2017

Les crédits scolaires 2017 sont votés à l'unanimité, tels que définis ci-dessous :

↪ Crédit de fonctionnement école	5 875.20 €
↪ Crédit de fonctionnement mairie	4 500.00 €
↪ Crédits pédagogiques	2 163.20 €
↪ Crédits transports	2 500.00 €
Soit un total pour l'année de	15 038.40 €

Il est rappelé que les :

- ✓ Crédits pédagogiques correspondent à un montant par élèves et peuvent être utilisés sur présentation d'un projet "pédagogique" 2 mois en amont pour le déblocage du crédit demandé
- ✓ Crédits transports piscine s'appliquent automatiquement lorsque l'activité est organisée.

### REFECTION DE LA CHAUSSEE – RUE DU LIEUTENANT VALLET

Du fait du glissement de terrain rue du Lieutenant Vallet, une expertise géotechnique a été réalisée en décembre 2016. Afin de donner suite au rapport du cabinet d'expertise B3G2, les devis du bureau d'étude B.E.J. à Audincourt sont acceptés à l'unanimité :

- ① Levé topographique de l'emprise des travaux et des abords pour un montant de 720.00 € TTC,
- ② Convention d'honoraires ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre (le montant prévisionnel est arrêté à la somme de 50 000 € HT, le montant de la rémunération est forfaitaire à 6.25%) soit 3 750.00 € TTC,

Pouvoir est donné au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier et à demander une subvention aux diverses collectivités.

### MARQUAGE AU SOL

Il est rappelé la nécessité de refaire le marquage au sol dans différentes rues du village

Le devis de la société R.P.S. à Saint-Vit, est voté à l'unanimité, pour un montant de 5 966.95 € TTC, forfait pour amener et repli du matériel offert.

### SUBVENTION 2017 AU FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE SAONE

L'affectation d'une subvention au Foyer Socio-éducatif du collège de Saône au titre de l'année 2017 d'un montant de 440.00 € soit 8.00 €/élève pour 55 collégiens de Morre, est votée à l'unanimité.

### Pour information :

- ✓ Le Maire fait part de la décision de l'Inspection d'Académie de fermer une classe pour la rentrée scolaire 2017/2018 si au mois de juin l'effectif n'est pas à 27 élèves/classe. Il est demandé aux parents de contacter la mairie s'ils ont des enfants qui auront 3 ans pour la prochaine rentrée scolaire
- ✓ Le salon du livre prévu le 11/06/2017 est annulé faute d'auteurs et de librairies

LE MAIRE  
CAYUELA Jean-Michel